



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

natation

Question écrite n° 62090

## Texte de la question

M. Jean-Claude Thomas attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la véritable pénurie de professionnels de la natation, notamment en ce qui concerne les conditions de surveillance des groupes d'élèves des établissements scolaires du premier et du second degrés qui fréquentent les piscines. Il lui demande de revoir les conditions d'accès à la formation qui précède la délivrance du brevet d'État d'éducateur pour l'apprentissage de la natation en augmentant le nombre de candidats retenus chaque année pour la formation au BEESAN car, si l'on tient compte des professionnels en poste qui valident leurs connaissances (obligatoire tous les cinq ans), il ne sort en réalité qu'une petite quantité de professionnels sur le marché du travail chaque année.

## Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est très attentif à l'augmentation du nombre de décès dus à la noyade, qui s'accroît durant les périodes de canicule. C'est pourquoi le ministre a entrepris en étroite collaboration avec les autres ministères concernés (ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) un travail destiné à réformer la filière de formation des encadrants et surveillants des activités aquatiques. En effet, malgré différentes mesures incitatives le constat d'un déficit d'encadrants s'affirme plus chaque année. Cette absence d'encadrement ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins en formation de nageurs par des professionnels compétents. Or la qualité de la formation des nageurs constitue la première garantie de sécurité. Ce travail connaît actuellement des avancées significatives permettant de penser qu'une réponse adaptée à ce déficit de candidats pourra être finalisée avant l'été. Dans le même temps, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a lancé le dispositif parcours animation sport (PAS), qui permet à des jeunes issus de zones urbaines sensibles et en difficulté d'insertion professionnelle de se former à des diplômes professionnels du secteur du sport et de l'animation. Dans ce cadre un certain nombre de jeunes préparent actuellement le brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN) ou le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA). Ainsi, à Evreux, vingt-trois jeunes issus du quartier de la Madeleine ont été engagés dans une formation menant au BNSSA, tout en bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Deux d'entre eux ont déjà obtenu leur brevet et sont employés à la piscine du centre de loisirs aquatiques Center Parcs. La question d'un plan d'apprentissage de la natation ne relève pas des services du MJSVA, mais de ceux du ministère chargé de l'éducation nationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Thomas](#)

**Circonscription :** Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62090

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé** : jeunesse et sports  
**Ministère attributaire** : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 avril 2005, page 3426

**Réponse publiée le** : 10 avril 2007, page 3615